Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 19 octobre 2026, a adopté les règlements suivants :

26-027 **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18e Avenue, entre la rue Ontario Est et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

02-003-10 **Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)**
Ce règlement remplace l'annexe 1 (Réseau artériel administratif).

26-028 **Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises membres d'un pôle de vitalité nocturne**

26-029 **Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 7701, boulevard Maurice-Duplessis, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés**

26-030 **Règlement permettant la transformation et l'occupation de la partie de bâtiment située au 12455, rue Sherbrooke Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés**

Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 27 octobre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat